



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Fous du roi et roi fou. Quelle place eurent les fous à la cour de Charles VI ?

Bernard Guinée

Fous du roi et roi fou. Quelle place eurent les fous à la cour de Charles VI ?

Article. Source : Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Guinée Bernard. "Fous du roi et roi fou. Quelle place eurent les fous à la cour de Charles VI ?", dans Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 146e année, N. 2, 2002. pp. 649-666.

Extrait de l'article

Charles VI était devenu roi à onze ans, en 1380. En août 1392, il était terrassé par son premier accès de démence. Il avait alors vingt-trois ans. Quelques semaines plus tard, il était rétabli. Mais bientôt d'autres crises furent suivies d'autres rémissions. On prit peu à peu conscience que Charles VI souffrait d'un mal incurable. En 1422, le pauvre roi fou allait avoir cinquante-quatre ans lorsqu'il mourut.

Les conséquences de cette folie, dans tous les domaines, ont été incalculables. Depuis quelques années, je travaille, après bien d'autres, à mieux les apprécier. Ce faisant, je me suis souvent posé une question. Quelle a donc été la place des fous et des folles, après 1392, à la cour du roi de France ?

[Lire la suite \(Persée\)](#)